



Bruxelles, le 29 novembre 2022
(OR. en)

15269/22

SOC 652

NOTE

| | |
|---------------|--|
| Origine: | la présidence |
| Destinataire: | délégations |
| Objet: | Le rôle de la politique familiale dans le cadre des évolutions démographiques dans l'UE - Note d'orientation de la présidence |

Dans la perspective du débat qui aura lieu au cours du déjeuner lors du Conseil EPSCO du 8 décembre 2022, les délégations trouveront ci-joint une note d'orientation de la présidence sur la question visée en objet.

Conseil EPSCO (Emploi et affaires sociales)

Déjeuner - Le rôle de la politique familiale dans le cadre des évolutions démographiques dans l'UE

Les familles constituent le fondement même de la société, et leur bien-être détermine le climat social global. Le soutien aux familles est donc essentiel au développement de la société. Les évolutions de la société accentuent la diversité de la vie des familles. Parmi les changements les plus importants figure l'augmentation du taux de divorce, du nombre d'enfants nés hors mariage et des ménages monoparentaux. La répartition et le partage des responsabilités entre les parents évoluent également. Tout cela fait peser des exigences élevées sur les États en matière de politiques familiales inclusives.

Bien que la politique familiale ne relève pas de la compétence de l'UE, celle-ci exerce une influence positive sur les familles via une série de mesures législatives et non législatives. On peut, par exemple, citer la stratégie de l'UE en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025, la stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant et la recommandation du Conseil établissant une garantie européenne pour l'enfance. La stratégie européenne en matière de soins qui vient d'être publiée insiste sur l'importance que revêtent des services de soins de qualité, abordables et accessibles, ainsi qu'un soutien aux aidants formels et informels. La directive concernant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et la directive relative à des conditions de travail transparentes et prévisibles visent à faciliter la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle en rendant le travail plus prévisible, en promouvant des modalités de travail plus souples et en renforçant les incitations encourageant les pères à participer à la garde des enfants. Les fonds de la politique de cohésion et les plans nationaux pour la reprise dans le cadre de la facilité pour la reprise et la résilience jouent un rôle important, par exemple dans la mise en place de structures d'accueil des enfants ou dans la fourniture d'un soutien pour les services sociaux et les soins.

Dans de nombreux États membres, on constate une baisse du taux de fécondité sur le long terme et une augmentation de l'espérance de vie, ce qui entraîne un vieillissement de la population et une modification des structures d'âge de la population. En 2018, l'espérance de vie à la naissance a augmenté, passant à 78,2 ans pour les hommes et 83,7 ans pour les femmes. La tendance devrait se poursuivre, les hommes qui naîtront en 2070 devant atteindre l'âge de 86 ans en moyenne et les femmes nées la même année 90 ans. D'ici à 2070, la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus représentera 30,3 % de la population (20,3 % en 2019) et celle des personnes âgées de 80 ans et plus représentera 13,2 % de la population (5,8 % en 2019). Cette situation fera peser une charge plus lourde sur les systèmes de protection sociale, y compris les retraites, les soins de santé et les soins de longue durée, ce qui aura une incidence sur le financement et l'adéquation des prestations ainsi que sur la demande de main-d'œuvre dans le secteur des soins. En raison de la diminution de la population en âge de travailler, il est essentiel d'exploiter le potentiel de toutes les générations et de promouvoir leur participation active à la société.

Dans ce contexte, des mesures d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et un soutien aux services de garde d'enfants, ainsi que diverses formes de soutien financier et un système de prélèvements et de prestations qui ne décourage pas le deuxième contributeur de revenus d'un ménage de travailler, peuvent avoir une incidence positive sur la décision de fonder une famille et sur le nombre d'enfants prévus. Diverses mesures visant à reconnaître la valeur de l'éducation et de la prise en charge des enfants, par exemple sous la forme de crédits pour le calcul de la pension ou d'une prime pour les enfants élevés, sont en place dans tous les États membres, tandis que la prise en compte de diverses formes de partenariat et de solidarité intergénérationnelle dans les régimes de retraite est également en cours de discussion.

Compte tenu de ce qui précède, les ministres sont invités à se pencher sur les questions suivantes:

Quelles mesures spécifiques considérez-vous comme essentielles en ce qui concerne la décision des familles d'avoir un enfant et de recourir à la planification familiale, ou d'avoir deux enfants ou plus? Mettez-vous l'accent sur les familles en général ou disposez-vous de mesures ciblées en faveur des jeunes familles, des familles ayant trois enfants ou plus, etc.?